

Adresse de la société populaire de Saintes qui se félicite du triomphe de la justice et invite la Convention à rester ferme à son poste, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saintes qui se félicite du triomphe de la justice et invite la Convention à rester ferme à son poste, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 232-233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28039_t1_0232_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

qu'à l'extinction des tyrans. Et jusqu'à l'entier affermissement de la liberté. Soyez convaincus de son dévouement à la chose publique et des sentiments de patriotisme dont elle est pénétrée. Elle a de tous temps voué à l'exécration publique les tyrans; de tous temps elle a juré une haine implacable aux ennemis de la révolution. Elle jure maintenant et pour toujours une éternelle obéissance à vos lois. Périssent les tyrans, vive la Montagne, vive la République ».

AUDOUY (*présid.*), JULLIEN (*secrét.*).

l

[*Le Conseil gén. de la Comm. de Strasbourg, à la Conv.; 23 germ. II*] (1).

« Représentants du peuple,

La République se consolide par le courage des patriotes et la chute des traîtres; c'est en vain que des exemples éclatants ont appris aux conspirateurs que l'œil de la surveillance pénètre dans les ténèbres où se forment leurs complots liberticides; leur criminelle audace paraît s'élever au niveau de leur désespoir, mais la Convention est là pour frapper leurs têtes orgueilleuses et déjouer leurs projets insensés.

L'étranger est terrassé; les royalistes, les conspirateurs, viennent d'expirer sur l'échafaud; la République est encore une fois sauvée.

Repoussez toujours loin de votre enceinte, représentants, les conseils pusillanimes ou perfides du modérantisme et de l'indulgence; la sévérité, la probité, la vertu épouvantent les âmes vénales et corrompues, mais elles forment autour des bons citoyens, autour de la République une barrière impénétrable au crime.

La Convention nationale, les comités qu'elle a établis et qui secondent avec tant de succès la sagesse de ses vues, formeront toujours notre point de ralliement et celui de tous les républicains.

Veillez toujours, représentants, au salut de la patrie; que la corruption et la faiblesse n'approchent jamais de la Montagne; c'est sur sa fermeté que la liberté repose; elle est l'effroi des tyrans ».

MONET (*maire*), GRIMMER, HUGARD, PEARR, GRANDMOUGIN, BIERLYN, SCHNEIDER, BIRKICHT, NOUGE, MERTZ, NEAUSEIGNEUR, LABEAUME, DIECHTSCH, GERHARD, STURCK, SCHNEIDER, NAESER, MALHAENS, PRACHAUD.

m

[*La Sté popul. de Lagrasse, à la Conv.; 14 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

La république s'élève au milieu des orages et des conspirations; tel est le sort des états que la philosophie ramène à l'indépendance.

De nouveaux conjurés ont osé s'asseoir sur les cendres du trône et du fédéralisme; votre génie a vu leurs projets, et l'abîme qui mena-

çait la France s'est refermé sur Hébert et ses complices.

Hommes de la Montagne! grâces soient rendues à votre vigilante énergie; ainsi chaque danger de la patrie devient pour elle un bienfait, pour vous un titre de gloire, pour la vertu un hommage, et pour le crime un gage de la vanité de ses complots et de la certitude de son supplice.

Hommes de la Montagne! à nos frontières couvertes de fer et de feu, sonne par vous la dernière heure de la tyrannie; par vous un gouvernement actif et sévère proclame l'ordre du jour de la justice et de la probité. Malheur aux tyrans; malheur aux esclaves; malheur à ceux qui calculent les intérêts de leur civisme et le prix de leur menteuse popularité! Le peuple a remis en vos mains sa massue; remplissez vos destinées; vous commanderez à vos contemporains et à la postérité le respect et la reconnaissance ».

Emile GARY (*rédacteur*), ROMUALD, ANTELME (*présid.*), Paul DARNIS, FORNIER fils, Honoré LAGGER (*secrétaires*).

n

[*Le trib. crim. du départ. de l'Aveyron, à la Conv.; 15 germ. II*] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

Des hommes consommés dans l'art de masquer le crime, des hommes atroces, des scélérats couverts du masque du patriotisme, conspiraient contre notre liberté, par votre vigilance et votre énergie, vous avez rompu les fils de ces trames infernales, et déjà leurs auteurs ont expié leurs forfaits sous le glaive de la loi. Continuez, pères de la patrie, n'abandonnez le timon, que lorsque vous aurez conduit dans le port le vaisseau de la République ».

CABROZ, MALAVAL, GALLIER, COLOMB, BO (*accusateur public*).

o

[*La Sté popul. de Saintes, à la Conv.; s.d.*] (2).

Législateurs,

L'existence du conspirateur est éphémère, il faut que tôt ou tard il succombe sous l'énormité de ses crimes; le masque hypocrite d'Hébert est arraché; le manteau de Danton tombe; le voile obscur dont Héroult s'était couvert se déchire; les escroqueries de Chabot sont découvertes, la justice triomphe, la République est vengée, leurs têtes sont tombées sous la hache nationale; tel a été et tel sera toujours le sort des scélérats qui auraient encore la lâcheté de conspirer contre la liberté de leur pays. O vous, libérateurs du genre humain! vous la terreur de tous les tyrans! vous, habitants de cette montagne terrible dont les volcans révolutionnaires vomissent la foudre contre tous les rois de la terre, frappez sans miséricorde tous ces vils atomes de l'aristocratie, anéantissez toutes

(1) C 302, pl. 1093, p. 11 et 12 (même lettre); B⁴ⁿ, 7 flor.

(2) C 303, pl. 1104, p. 4, 5.

(1) C 302, pl. 1093, p. 10; B⁴ⁿ, 7 flor.; Mon., XX, 308.

(2) C 303, pl. 1104, p. 8.

les factions, pulvérisez tous les partis liberticides, soyez fermes à votre poste et que tous les enfants de la nature puissent un jour dire avec enthousiasme : c'est de la Montagne française qu'ont jailli les rayons de la lumière qui éclaire l'univers; c'est elle qui enfanta les mœurs, la liberté, les vertus, la raison et la philosophie ».

MORUSAT (*présid.*), DUBOIS, HILLAIRET, P. Hec. SAVARY (*secrét.*), LE BOUC.

20

L'agent national, près le district de Vire, fait passer l'état de la vente des biens nationaux pendant le cours de Germinal; il en résulte que les biens évalués à 52,708 liv., ont été vendus 216,085 liv., et ont excédé l'estimation de 163,377 liv.; il ajoute qu'un bien ecclésiastique affermé 1,280 liv., et estimé 40,040 liv., a été vendu 164,375 liv. (1).

21

L'agent national du district de Decize, annonce également qu'un bien de l'émigré Dreuil, estimé 5,112 liv., vient d'être vendu 20,330 l.(2).

22

L'agent national du district de Perpignan instruit la Convention que la vente des biens des émigrés, dans la seconde quinzaine de Ventôse, s'élève à 355,825 liv., tandis que l'estimation ne se portait qu'à 140,000 liv., et qu'une usine estimée 9,000 liv., a été vendue 36,000 liv. (3).

23

Les administrateurs du district de Mont-de-Marsan écrivent que depuis leur adresse, du 5 Germinal, huit biens d'émigrés, estimés 50,354 liv., ont été vendus 103,425 liv., et ont par conséquent excédé l'estimation de 47,071 liv. (4).

(1) P.V., XXXVI, 105. Bⁱⁿ, 5 flor.; J. Sablier, n° 1278; J. Mont., n° 163; M.U., XXXIX, 92. Départ. du Calvados.

(2) P.V., XXXVI, 105. Bⁱⁿ, 5 flor.; Débats, n° 584, p. 86. Départ. de la Nièvre.

(3) P.V., XXXVI, 105. Bⁱⁿ, 5 flor.; J. Sablier, n° 1278; M.U., XXXIX, 88; C. Univ., 7 flor.; J. Fr., n° 578; Débats, n° 584, p. 86.

(4) P.V., XXXVI, 105. Bⁱⁿ, 6 flor. (suppl^t); Débats, n° 586, p. 117.

24

Enfin, [L'HOMMOND] commissaire des revenus nationaux fait passer l'état général de la vente des biens d'émigrés dans 159 districts; elles se sont élevées à 23,097,992 liv., 12 sols, sur l'estimation de 10,550,480 liv., 9 sols, et ont excédé les estimations de 12,547, 512 liv., 2 sols, 11 deniers, suivant les notes envoyées dans la troisième décade de Germinal. Le résultat général actuel de la vente de ces biens, dans 420 districts, présente 264,781,099 liv. 8 s. 10 den., et a excédé les estimations de 136,481,524 liv. 7 s. 9 den.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

25

Le district de Mont-de-Marsan a fait partir 7 futailles remplies de linge d'église pour les hôpitaux militaires de Bayonne, et 676 marcs d'argenterie pour la monnaie de Paris, il a fait passer, pour nos frères d'armes, 290 draps de lit, 179 couvertures, 2 chiffons de charpie, 49 caisses de fusils, indépendamment de 1774 paires de souliers, confectionnés en vertu des lois (2).

26

Le citoyen François-Charles Leneuf-Neuville, de la commune de Noireau, département du Calvados, fait don à la patrie du tiers à lui appartenant dans une rente viagère de 53 liv., 5 s., sur la maison commune de Paris (3).

[Noireau, 26 germ. II] (4).

Moy soussigné François Charles Le Neuf Neuville fils Georges né en la commune de Falaise district département du Calvados, le 23 septembre 1718, demeurant en la commune de Noireau, district de Vire, département du Calvados, remets et donne à la république française une et indivisible, ma patrie, le tiers des 53 liv. 5 s. de rente viagère sur l'hôtel de ville de Paris, que Françoise Vaudion, veuve de François Le Neuf-Neuville, ma grande mère, a créé sur ma tête et dont je reçu les arrérages jusques et compris l'année 1780 par les mains du sieur La Mare, un des receveurs des rentes sur ledit hôtel de ville de Paris chargé de mon contrat et procuration, donne pareillement les années entières de la ditte rente depuis et compris l'année 1786 dont la République fera compter le

(1) P.V., XXXVI, 106. J. Sablier, n° 1278; J. Fr., n° 578; Ann. Rép. Fr., n° 146.

(2) P.V., XXXVI, 106. Bⁱⁿ, 13 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1291; M.U., XXXIX, 184; Mon., XX, 357; J. Univ., n° 1625.

(3) P.V., XXXVI, 106. J. Sablier, n° 1278. Condé-sur-Noireau.

(4) C 301, pl. 1078, p. 4.